



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarantième session

24-27 février 2009

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision : statistiques agricoles

Rapport sur les initiatives mondiales de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-neuvième session (voir E/2008/24, chap. 1.A), le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre le rapport du Groupe de travail des statistiques agricoles, dirigé par l'Office statistique des Communautés européennes. Le groupe était composé de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Département de l'agriculture des États-Unis. Son rapport donne un aperçu des problèmes rencontrés en matière de statistiques agricoles et propose un projet cadre du « Plan stratégique de perfectionnement des statistiques rurales et agricoles nationales et internationales », discuté lors d'une réunion d'experts à Washington les 22 et 23 octobre 2008. Le plan proposé épingle les points-clés ainsi que les défis inhérents aux statistiques agricoles, l'établissement d'un ensemble de base de statistiques agricoles comparables et pertinentes, les méthodologies pour les mesurer ainsi qu'un plan indiquant comment épauler des organisations nationales, régionales et internationales à développer ces statistiques en guise de norme orientant leurs activités. La Commission est invitée à commenter le rapport et à approuver le plan d'action proposé.

* E/CN.3/2009/1.



Rapport sur les initiatives mondiales de perfectionnement des statistiques agricoles et rurales

I. Introduction

1. Le présent rapport entend porter à la connaissance de la Commission de statistique les mesures prises en 2008 afin de développer un plan stratégique de perfectionnement des statistiques rurales et agricoles et de solliciter l'avis de la Commission sur les prochaines étapes. Le présent document a été élaboré sur la base des données communiquées par plusieurs pays et organisations internationales; la Commission est invitée à fournir des directives supplémentaires.

2. La Conférence internationale de 2007 sur les statistiques agricoles a notamment permis de prendre conscience d'un manque d'orientation quant aux données nécessaires pour répondre à la demande croissante en information sur les objectifs du Millénaire pour le développement, les répercussions des subventions agricoles, l'environnement, le réchauffement planétaire, l'opposition entre aliments et biocarburants et la mondialisation, pour n'en citer que quelques-uns. Sont par ailleurs à déplorer une absence de données-clés, un soutien financier insuffisant ainsi qu'une dilution des connaissances sur les statistiques agricoles. Ces questions transcendent les frontières nationales; l'agriculture joue un rôle central pour le bien-être économique et social de nombreux pays. Depuis, les préoccupations relatives aux prix des aliments ont renforcé le besoin en données opportunes sur l'offre et la demande de produits agricoles afin de permettre un fonctionnement efficace des marchés et la prise de décisions opportunes sur l'aide alimentaire. La hausse de la demande pour des utilisations alternatives des produits agricoles soulève des questions politiques exigeant des informations qui font tout simplement défaut. Ces problèmes et questions surviennent alors que de nombreux pays, en particulier les pays en développement, ne satisfont même pas les exigences minimales en matière de statistiques agricoles.

3. Au niveau national, en particulier dans les pays en développement, les statistiques agricoles et rurales sont primordiales pour l'élaboration de politiques et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Par ailleurs, les marchés mondiaux se sont développés et arrivent à maturité, au contraire du développement de systèmes de données rurales et agricoles qui n'ont pas suivi le rythme. Les lacunes constatées dans les statistiques directement disponibles portent sur des données exhaustives relatives à l'utilisation des sols allant au-delà des terres agricoles réservées à la production des récoltes et aux pâtures pour le bétail. Une lacune majeure concerne les micro-informations permettant d'analyser la prise de décision des agriculteurs. Les deux types de données existent dans une certaine mesure et se sont avérées être inestimables pour comprendre les décisions des agriculteurs en matière d'utilisation des terres et pour la prestation de services environnementaux ou écosystémiques. Ces données sont tout particulièrement précieuses lorsqu'elles sont mises en rapport grâce au géoréférencement. Les autres lacunes se rapportent notamment aux statistiques établies pour mesurer la pauvreté rurale et agricole ainsi qu'à celles permettant de superviser les initiatives visant à apaiser la situation.

4. Une croissance économique et une réduction de la pauvreté durables ne sont possibles dans la plupart des pays en développement qu'en cas de renforcement de la productivité agricole. Le problème réside dans le fait que bon nombre de pays n'ont pas été en mesure d'investir dans les systèmes statistiques nécessaires pour générer des données fiables sur le secteur agricole afin de comprendre la situation et superviser les progrès. Sans soutien extérieur ni investissement dans de nouvelles techniques et technologies, il y a fort à parier que cette situation ne changera pas avant de nombreuses années. L'amenuisement du soutien aux statistiques agricoles a non seulement provoqué des lacunes dans le système de données, mais a également affecté la qualité des données et la capacité statistique de ce qui restait. L'évaluation récente du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en matière de statistiques agricoles a abouti à une conclusion majeure : le déclin des capacités statistiques des pays est de loin le problème de qualité le plus important qui entrave le programme de statistiques de la FAO¹.

5. Ces points ont été débattus dans le cadre d'une réunion des parties intéressées qui a eu lieu dans la foulée de la réunion de février 2008 de la Commission de statistique de l'ONU et Eurostat l'en a ensuite informée. Par la suite, la Commission a demandé à Eurostat de revenir sur cette question lors de la réunion de 2009 de la Commission, en proposant une solution pour aller de l'avant. À cette fin, Eurostat a mis sur pied un groupe de travail afin d'entamer la planification de la préparation d'une consultation plus vaste sur la question, dans le but d'élaborer un projet de plan stratégique pour l'amélioration des statistiques agricoles. Placé sous l'égide de la Division de statistique de l'ONU, ce groupe de travail comptait des représentants d'Eurostat, de la Banque mondiale, du Département américain de l'agriculture ainsi que de l'Institut international des statistiques. Se basant sur les données fournies par le groupe de travail et d'autres parties prenantes, la Banque mondiale a élaboré un document intitulé « Cadre pour le développement d'un plan stratégique de perfectionnement des statistiques agricoles nationales et internationales ».

6. Le présent document a servi de base à la réunion d'experts sur les statistiques agricoles organisée les 22 et 23 octobre 2008 à Washington D.C., en présence de responsables et de représentants de bureaux nationaux de statistiques ou de ministères de l'agriculture de 27 pays. La Banque mondiale, Eurostat, la FAO, le Département américain de l'agriculture, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) y ont également pris part. Deux grands bailleurs de fonds ont également participé et fait des présentations.

7. Le principal résultat de cette réunion a été un consensus général sur la situation actuellement insatisfaisante des statistiques agricoles et la nécessité d'un plan stratégique visant à les améliorer. Les participants ont convenu que sur le long terme, un tel exercice de planification stratégique aurait pour objectif d'établir un ensemble d'indicateurs de base approuvés au niveau international pour le développement agricole et rural dans le cadre d'un mandat de l'ONU. Le plan stratégique devra refléter l'accord dégagé entre les organisations statistiques nationales et internationales, les donateurs ainsi que d'autres parties prenantes. Dans le cadre du développement du plan stratégique, il s'agira :

¹ Évaluation indépendante du rôle et des travaux de la FAO dans le domaine des statistiques, Rome, octobre 2006.

- D'identifier un ensemble minimal de statistiques que chaque pays s'engagera à fournir et combinant les besoins statistiques agricoles de base actuels ainsi que les besoins émergents tels que les statistiques de l'utilisation des terres pour une analyse des politiques relatives au réchauffement planétaire et aux émissions de gaz à effet de serre et des mesures incitatives pour la production de biocarburants;
- De proposer un projet détaillé pour l'agriculture permettant de garantir son intégration dans le système statistique national lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique;
- De fournir des arguments afin que les organisations statistiques et les ministères de l'agriculture nationaux puissent obtenir des fonds permettant de satisfaire aux exigences internationales convenues;
- De mettre en place les conditions nécessaires au renforcement des capacités statistiques en identifiant une série d'outils méthodologiques en tablant sur leur intégration dans le système national;
- De dégager un accord entre les donateurs sur la coordination des initiatives visant à améliorer les statistiques rurales et agricoles;
- De permettre un chevauchement des besoins en données dans d'autres secteurs tels que la santé, l'éducation et l'environnement.

8. Le plan stratégique mettra en exergue l'importance du recensement de la population, en insistant sur la nécessité d'un module central de données relatives à l'utilisation des terres et à la production agricole. Il en résultera un cadre pour de futures enquêtes par échantillons et/ou recensements ainsi qu'un ensemble de données tenant compte de variables relatives aux ménages dans des agrégats de production agricole clés. Compte tenu du calendrier du cycle de recensements décennaux de 2010, la Commission de statistique de l'ONU devrait appuyer la demande d'intégration du module agricole. Ces données permettraient de mieux cerner bon nombre des composants des ODM et fourniraient des références sur la base desquelles évaluer certaines répercussions économiques, sociales et environnementales du changement climatique au cours des prochaines décennies.

9. En résumé, le plan stratégique offrira le cadre requis pour intégrer un ensemble de base de statistiques rurales et agricoles dans les systèmes statistiques nationaux et internationaux, identifier une série de méthodes de collecte des données, disposer d'un cadre pour l'intégration de statistiques agricoles et rurales aux données nécessaires d'autres secteurs qui se chevauchent, et améliorer la capacité statistique. Enfin, il définira une structure de gouvernance permettant de coordonner non seulement les organisations statistiques nationales et d'autres ministères, mais également les organisations statistiques nationales d'autres pays, donateurs et organisations internationales et régionales.

10. L'intégration de l'agriculture au système statistique national sera un point essentiel du plan stratégique. L'issue de cet exercice affectera d'autres secteurs et constituera par ailleurs un précédent pour leur intégration dans le système national.

11. La section II ci-dessous propose un bref aperçu général de la qualité et de la portée actuelles des statistiques agricoles dans les régions ainsi qu'une synthèse des initiatives d'ores et déjà engagées afin d'améliorer les statistiques agricoles. La section III comporte une analyse des questions relatives à la portée du plan

stratégique et la section IV dévoile la stratégie permettant de déterminer les besoins en informations pour le XXI^{ème} siècle, et plus particulièrement comment définir un ensemble de données de base que tout un chacun peut et doit communiquer. La section V plaide pour une intégration totale des statistiques rurales et agricoles dans le système statistique national. Ce concept transparait dans les sections VI et VII, consacrées respectivement à la méthodologie et la gouvernance. Le document se clôture (section VIII) par une synthèse des questions pour examen par la Commission de statistique de l'ONU.

II. Contexte

12. La présente rubrique a pour objectif de préciser « l'état de la qualité des statistiques agricoles mondiales ». Fournir des données quantitatives sur la qualité des résultats statistiques et comparer la qualité passée à la qualité actuelle n'est pas chose aisée. L'évaluation indépendante de la FAO a néanmoins apporté des informations anecdotiques convaincantes révélant une détérioration de la capacité statistique en matière de statistiques agricoles au fil du temps en raison d'un déclin des ressources au niveau national et du manque d'intérêt des donateurs. Ce déclin peut notamment être imputé à l'incapacité de fournir une analyse pertinente des données actuelles. Si les données ne sont pas utilisées à bon escient, les ressources sont coupées, ce qui débouche sur un cercle vicieux : la réduction du contenu et de la qualité des données. Si ce sont essentiellement les pays en développement qui ont enregistré un déclin de la quantité et de la qualité, certains pays du monde industrialisé ont également connu le même sort; qui plus est, bon nombre de nations des deux catégories se sont laissées submerger par les nouveaux défis.

13. Une analyse des statistiques de la base de données de la FAO a révélé un taux élevé d'imputation qui tient au fait que certains pays n'ont pas soumis de données. À titre d'exemple, la base de données de la FAO a présenté les données de production du blé de 118 pays pour 2007. Pour 67 de ces pays, soit les données ont été imputées, soit elles émanaient de sources semi-officielles et une analyse plus poussée a révélé que les données ont été imputées pour près de 70 pour cent des pays africains. Néanmoins, des données ont également été imputées pour des pays de chaque autre région du monde, certains appartenant à l'OCDE. La base de données de la FAO a montré que, pour 2007, la production du riz a été imputée pour 10 des 16 pays asiatiques. Il serait intéressant de comparer les mêmes données pour 2006. La quantité de données imputées pour le blé en Afrique a chuté de 67 à 34 pays et à zéro dans le cas du riz en Asie. Si ce point constitue un signe positif, il est révélateur à la lumière du facteur de la rapidité. La qualité statistique repose sur trois variables : l'exactitude, la pertinence et la rapidité. 2008 étant quasiment écoulée, la réponse à la FAO pour 2007 ne satisfait pas au test de la rapidité.

14. Bien qu'onéreux, les recensements de l'agriculture ont traditionnellement été considérés comme le pilier des statistiques agricoles, car ils fournissent à la fois des références périodiques et une base de sondage. Les informations du tableau ci-dessous indiquent la participation des pays aux cycles de recensements de l'agriculture de 1980, 1990 et 2000. Le tableau précise également le délai dans lequel plusieurs pays ont effectué le recensement agricole le plus récent.

Tableau 1
Décal de réalisation du dernier recensement agricole par pays (par région)

<i>Région</i>	<i>Avant 1990</i>	<i>1990-1999</i>	<i>2000 ou plus tard</i>
Afrique	10	10	22
Amérique centrale et du Nord	4	6	12
Amérique du Sud	2	4	6
Asie	4	1	24
Europe			29
Océanie	1	4	9
Total	21	25	102

Quelque 30 pour cent des 148 pays ont réalisé leur dernier recensement agricole à la fin des cycles de 1980 ou de 1990 et 21 pays n'en ont pas effectué depuis les années 1980, voire avant. Il conviendra de déterminer dans le cadre du plan stratégique si les résultats justifient le coût et si les pays dont les résultats du recensement sont antérieurs à 2000 doivent être poussés à procéder à un recensement ou envisager d'autres mesures pour améliorer leur programme de statistiques agricoles. Le tableau 1 est incomplet étant donné que des informations sur les pays restants font défaut. Cela souligne la nécessité d'une évaluation de base du système international de statistiques agricoles.

15. Une autre question a été étudiée : le degré de responsabilité des bureaux nationaux de statistiques responsables des statistiques agricoles. Les ministères de l'agriculture de nombreux pays avaient coutume de fournir la majeure partie des données sur l'agriculture, car ils disposaient d'un réseau de personnel à travers tout leur pays qui leur fournissait des informations périodiques sur la production agricole ou les prix pratiqués par exemple. Les budgets des ministères pour les statistiques s'amenuisent et les bureaux nationaux de statistiques n'ont pas été en mesure de combler les lacunes également en raison d'un manque de fonds. Par conséquent, la structure nationale des statistiques agricoles est une question primordiale qu'il conviendra de résoudre afin de pouvoir aller de l'avant dans l'effort de planification stratégique. Ainsi, une étude des systèmes nationaux de 49 pays africains par la FAO révèle que les bureaux nationaux de statistiques de seulement quatre pays ont une responsabilité totale en matière de statistiques agricoles. Le système statistique est totalement décentralisé dans vingt pays et l'est en partie dans les 25 restants. En d'autres termes, ces pays auront peu, voire aucune emprise sur le programme de statistiques agricoles. L'analyse de la structure de 16 pays asiatiques indique que seuls 5 d'entre eux sont dotés de systèmes centralisés de données pour l'agriculture; les données de la FAO montrent que les 11 restants sont décentralisés. Cette question n'est pas spécifique aux pays en développement étant donné que les États-Unis ainsi que bon nombre de pays européens ont des systèmes décentralisés. S'agissant de l'intégration des statistiques agricoles au reste du système statistique national, le degré de décentralisation devra être pris en compte.

16. La stratégie visant à améliorer les statistiques agricoles devra tenir compte de la large palette de capacités et de ressources statistiques entre les pays. Elle devra également se pencher sur le fait que lorsque les capacités de statistiques agricoles

sont limitées, cela vaut également pour le reste du système statistique. Le partage de la responsabilité entre les bureaux nationaux de statistiques et les ministères n'est pas un problème concernant uniquement l'agriculture; les secteurs de la santé, de l'éducation et du travail sont confrontés à des situations similaires. Ces ministères disposent peut-être des connaissances en la matière, mais ils n'ont pas toujours les ressources statistiques à leur disposition. La stratégie visera à harmoniser leurs efforts individuels dans le cadre d'un système statistique national.

17. Plusieurs organisations mènent et appuient des initiatives visant à parfaire les statistiques agricoles. Le partenariat entre ces organisations doit être renforcé de manière à développer et mettre en œuvre conjointement le plan stratégique. Ce plan devra par ailleurs épinglez les principaux problèmes qui ont limité les investissements consacrés aux statistiques agricoles par le passé et identifier les contraintes auxquelles sont soumis différents groupes de pays, en particulier les pays en développement à faible revenu. Ce processus inclura, sans toutefois s'y limiter, l'analyse des initiatives suivantes, d'ores et déjà engagées pour améliorer les statistiques agricoles :

- *Suivi des résultats dans des conditions moins qu'idéales pour le développement agricole et rural.* Il s'agit d'un guide de référence sur le suivi et l'évaluation du développement agricole et rural préparé par la Banque mondiale, la FAO et la plate-forme mondiale des donateurs pour le développement rural. Cet effort entend proposer un cadre commun d'indicateurs de résultats afin de mesurer uniformément l'efficacité de l'aide au développement. Le guide de référence propose un ensemble d'indicateurs de base permettant de suivre les indicateurs de progrès aux niveaux national, régional et mondial ou au niveau des projets. Il stipule également qu'un développement de la capacité statistique s'impose, car celle-ci contribue aux objectifs de développement nationaux favorisant la croissance économique et la réduction de la pauvreté;
- *Manuel intitulé « Rural Households' Livelihood and Well-being » préparé conjointement par l'ONU-CEE, Eurostat, la FAO, l'OCDE et la Banque mondiale.* Cette publication répond à la question sur la nécessité de meilleures données et indicateurs sur l'environnement, les économies rurales et les ménages agricoles eux-mêmes. Elle fournit un ensemble d'indicateurs en insistant sur les ménages agricoles comme la principale source de données. L'accent est uniquement mis sur les pays développés;
- *Examen d'experts de l'ensemble du programme de statistiques de la FAO.* Un groupe d'experts a préparé une analyse exhaustive de l'ensemble des aspects inhérents aux statistiques de la FAO et des programmes de renforcement des capacités. Le mandat de la FAO porte sur tous les pays, mais s'attarde sur les pays en développement où elle est souvent la seule source internationale de statistiques sur la production et les prix agricoles;
- *Feuille de route Paris 21 et de la Banque africaine de développement pour la planification d'un système statistique national.* Il s'agit d'un vaste guide pour l'intégration de systèmes statistiques sectoriels – tels que l'agriculture – dans le système national. Il fournit des directives globales, mais n'apporte pas suffisamment de détails quant aux exigences relatives au contenu, à la portée et à la couverture des statistiques agricoles. Il s'agira toutefois d'une

composante-clé du processus de planification stratégique en raison du chevauchement des exigences en matière de données de divers secteurs;

- *La récente analyse des statistiques agricoles pour le Bureau de la Conférence des statisticiens européens.* Cette analyse offre une description détaillée de la situation actuelle des statistiques agricoles et connexes dans les pays de l'UE, les pays européens voisins ainsi qu'en Amérique du Nord et dans certains pays d'Amérique du Sud (le Brésil essentiellement);
- *Étude sur la mesure des niveaux de vie de la Banque mondiale – Études intégrées sur l'agriculture.* Cette initiative financée par la Fondation Bill et Melinda Gates entend parfaire les données relatives aux ménages en Afrique subsaharienne. Le projet met l'accent sur la conception et la validation de méthodes d'enquête innovantes, le recours aux technologies pour améliorer la qualité des données d'enquête et le développement d'outils afin de faciliter l'exploitation et l'analyse des données. Le projet comprendra la collecte de données en situation réelle pour faciliter l'utilisation de données télédéteçtées.

18. Les initiatives susmentionnées tentent de répondre au besoin de statistiques appuyant les décisions politiques en matière de développement agricole et rural. Toutefois, un système statistique complet doit satisfaire aux autres besoins en données et informations, à savoir garantir un fonctionnement efficace des marchés et soutenir les décisions d'investissement. Le développement de systèmes de marché dépendant d'informations de base sur les prix et les approvisionnements stimule la croissance économique. L'investissement dans le capital social est le troisième élément favorisant une croissance économique; une fois encore, les statistiques doivent encourager des décisions relatives aux investissements en matière d'irrigation et d'amélioration des terres, par exemple, ainsi que dans des sites et infrastructure de traitement, à l'instar des routes, etc. La stratégie aura pour but de permettre au système statistique non seulement de satisfaire aux besoins du gouvernement, mais également de ceux de tous les autres utilisateurs de données.

III. La portée du plan stratégique

19. La présente rubrique propose un aperçu de la portée globale du plan stratégique proposé, autrement dit, ce que l'on entend par agriculture et si ledit plan doit tenir compte également de la dimension rurale. Elle traite en outre de la nécessité de données sur l'utilisation des terres et de l'eau et cherche à déterminer si les ménages, en lieu et place des exploitations agricoles, doivent faire office de point de collecte pour certaines données.

20. Il convient dans un premier temps de convenir d'une définition de base de l'agriculture. Une telle définition repose sur les trois conditions suivantes, devant toutes être satisfaites : l'agriculture implique l'exploitation des terres, la culture d'un organisme vivant à travers plus d'un cycle de vie, et une certaine forme de propriété. Cela distingue l'aquaculture de la pêche de capture et la sylviculture des activités forestières et, en principe, l'agriculture de la cueillette de baies en dehors des forêts ou de la chasse. Dans les deux cas, les agriculteurs peuvent choisir d'exploiter les terres à d'autres fins que l'aquaculture ou la sylviculture.

21. Alors que les statistiques de la pêche, en ce compris l'aquaculture, ne relèvent pas de l'agriculture dans de nombreux pays, l'industrie fournit une source

d'aliments critique et doit être prise en compte lors de l'évaluation de la sécurité alimentaire ou de la pauvreté. Les statistiques forestières échappent également au giron agricole dans de nombreux pays, mais sont étroitement liées à l'agriculture étant donné que la sylviculture est une source majeure d'occupation des sols, ayant un impact considérable sur l'environnement et le réchauffement planétaire. Au rang des nouveaux besoins de données en matière de sylviculture, citons celles liées au changement climatique (déforestation et dégradation forestière résultant d'initiatives visant à fournir davantage de terres cultivées) et aux répercussions de la vente de produits de la sylviculture sur les moyens d'existence et la pauvreté. Dans de nombreuses régions du monde, les importants effets de synergie entre la sylviculture et l'agriculture ont favorisé l'émergence de systèmes d'agrosylviculture; cela peut entraver l'analyse des données en cas de défaut de coordination.

22. Les terres sont exploitées à bien des fins allant de l'exploitation minière aux activités récréatives; elles sont le pilier de la majeure partie de l'agriculture et de l'ensemble des activités de sylviculture et génèrent des ressources, renouvelables ou non. Le type de terre conditionne les choix liés à l'affectation ainsi qu'à la durabilité et à la productivité de l'agriculture. Les affectations du sol peuvent avoir des répercussions environnementales allant de la pollution des voies navigables au réchauffement planétaire. Le classement des terres comme étant agricoles ou non par le passé a déterminé la portée et la couverture des collectes de données agricoles ainsi que les statistiques résultantes.

23. L'eau est étroitement liée à la terre en tant que ressource naturelle pour l'agriculture. La rareté croissante de l'eau constitue un véritable défi pour le monde et a un impact direct sur l'agriculture, et ensuite la sécurité alimentaire, la pauvreté et la productivité. L'agriculture irriguée représente près de 70 pour cent des prélèvements d'eau dans le monde². Des statistiques sur la contribution de l'agriculture irriguée par rapport à l'agriculture pluviale sont nécessaires pour comprendre les défis liés à l'eau auxquels le monde est confronté.

24. L'exploitation agricole est traditionnellement l'unité de prédilection pour la collecte de données dans le cadre d'enquêtes sur l'agriculture. L'agriculture est considérée comme une activité commerciale, les collectes de données utilisant la ferme comme unité de référence. Si cette unité de référence est essentielle du point de vue de la production de produits de base, de l'exploitation et de la structure des ressources, des informations sur les sources de revenus des ménages agricoles, les contributions de la main-d'œuvre et les pratiques de consommation sont primordiales pour venir à bout de la pauvreté et de la faim. Ces besoins en données soulèvent des questions quant aux situations exigeant que les ménages agricoles et non l'exploitation servent d'unité de mesure. Les lopins individuels de nombreux pays contribuent dans une large mesure à la chaîne alimentaire. Les ménages sont l'unité de mesure pour les collectes de données afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Ainsi, le revenu des ménages est une donnée directe pour les estimations de la pauvreté. Des variables sociales telles que la santé, l'éducation et des questions liées à l'emploi et le statut du revenu doivent être évaluées en utilisant les ménages en guise d'unité de référence. Les deux unités de référence doivent être préservées, mais en s'efforçant toutefois de déterminer les points sur lesquels elles se chevauchent.

² *Indicateurs de développement dans le monde, 2008*, Banque mondiale.

25. Il est souvent considéré, à tort, que la dimension rurale ne concerne que l'agriculture; elle englobe pourtant les entreprises agricoles et non agricoles rivalisant pour les travailleurs agricoles et complétant les revenus des ménages agricoles, atténuant ainsi leur pauvreté. L'espace rural couvre à la fois les ménages agricoles et non agricoles; la situation est par ailleurs compliquée par le fait qu'une grande part des revenus des ménages agricoles provient des activités non agricoles. L'espace rural abrite plus de 70 pour cent de la population en proie à la pauvreté. C'est là que la pénurie en infrastructures comme l'accès aux routes, les moyens de transport, l'éducation, la santé et les services financiers est la plus forte.

26. Les éléments de la présente section soulèvent plusieurs questions quant à la portée du plan stratégique proposé. De solides arguments allèguent que les pêcheries et la sylviculture doivent être pris en compte, du moins dans la mesure où ils sont liés à la consommation alimentaire et à l'utilisation des terres. L'utilisation de l'eau et des terres est un facteur important intimement lié à l'agriculture. Le développement rural est un maillon primordial dans la lutte contre la pauvreté et la faim. Soixante-dix pour cent des personnes pauvres vivant dans des zones rurales, souvent étroitement liées à l'agriculture, il sera également tenu compte de la dimension rurale dans le plan stratégique. Qui plus est, il sera également essentiel à l'avenir d'utiliser les ménages comme unité de référence dans le cadre de l'élaboration des statistiques rurales et agricoles de manière à tenir compte du chevauchement des besoins en données provenant d'autres secteurs.

27. Le plan stratégique relatif aux statistiques agricoles ne doit pas être développé indépendamment du système statistique national. Les statistiques agricoles doivent faire partie intégrante du système statistique national. Une grande partie des besoins en données agricoles chevauche ceux d'autres secteurs tels que la santé, l'éducation, l'utilisation des terres ou la main-d'œuvre. Cela vaut par ailleurs pour d'autres domaines tels que les facteurs environnementaux ou socio-économiques pour lesquels l'agriculture et la dimension agricole sont des variables incontournables.

IV. Stratégie d'élaboration d'un programme statistique de base sur les statistiques agricoles

28. Les besoins en données pour l'ensemble de ces éléments sont de loin supérieurs à ce qu'un pays quelconque peut fournir à un moment quelconque en raison de capacités et ressources limitées. Il convient par conséquent d'établir des priorités. Celles-ci varieront en fonction des pays et au fil du temps. Toutefois, dans le cadre de la préparation d'un plan stratégique, il convient de définir un objectif dont la concrétisation doit obligatoirement et exclusivement passer par la définition d'un certain ensemble d'indicateurs statistiques de base nécessaires à l'échelon international et comparables entre les pays.

29. Pour les pays ayant besoin de mettre en place un système statistique ou de réformer un système en place, il est recommandé de commencer par ces statistiques de base. Dans un pays s'efforçant d'élaborer une stratégie nationale pour le développement de statistiques, les éléments de base doivent constituer le cadre nécessaire pour les composants agricoles et ruraux.

30. Une donnée de base peut être définie comme une donnée servant pour plusieurs indicateurs requis pour superviser et évaluer les politiques de développement, évaluer la sécurité alimentaire et s'assurer de l'efficacité des

marchés, mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des OMD, ainsi que comme élément d'information pour les comptes nationaux. Un élément de base intervient dans l'équilibre mondial de l'offre et de la demande des produits agricoles et alimentaires. Un élément de base doit être un grand consommateur de terres, contribuer dans une large mesure au bien-être des ménages et des fermes, et avoir un impact sur l'environnement et le réchauffement planétaire. Un élément de base doit être considéré à ce point important qu'il comptera parmi les derniers à être retirés du système statistique en cas d'insuffisance budgétaire.

31. La définition des éléments de base doit constituer un point de départ pour établir la méthodologie et pour intégrer les statistiques agricoles dans le système statistique national. En acceptant le concept des éléments de base, il est sous-entendu qu'ils seront mis à disposition sur base d'un calendrier convenu.

32. Le rapport précité (au paragraphe 17) sur le suivi des résultats en matière de développement agricole et rural dans des conditions moins qu'idéales a également recommandé d'identifier un ensemble d'indicateurs de base et suggéré une liste de 19 éléments. L'évaluation indépendante de la FAO a proposé une synthèse des observations des utilisateurs de données révélant que les données les plus importantes sont le commerce et la production agricole. Ce résumé précise par ailleurs les nouveaux besoins en données sur les prix, les biocarburants, l'environnement et le réchauffement climatique. Ces informations ont servi de point de départ à l'élaboration d'une première série d'éléments de « base » pour commencer la discussion.

33. La détermination des éléments de « base » commence par les principales statistiques relatives aux plantes à fibres et aux aliments et celles liées à la production animale. Les données nécessaires sont les hectares cultivés, le rendement et la production. Les données relatives à l'approvisionnement-utilisation, telles que des stocks disponibles préalablement aux récoltes, les quantités utilisées pour des aliments, l'alimentation animale, les biocarburants, les importations et les exportations sont également considérées comme des éléments de base. Il est également nécessaire de connaître les prix moyens annuels nationaux. Voici trois éléments des données de base :

a) Ces données alimentent plusieurs indicateurs utilisés pour superviser les politiques de développement, contrôler la sécurité alimentaire, alimenter des calculs et mesures sur la pauvreté pour évaluer les répercussions de l'agriculture sur l'environnement et le réchauffement climatique;

b) il est à noter que les entreprises agricoles et les sources administratives seront tenues de fournir certaines données de base. Ainsi, celles-ci devront indiquer les quantités utilisées pour les biocarburants;

c) Afin d'utiliser ces données pour évaluer l'utilisation des terres et les initiatives en matière de réchauffement mondial, les données sur les fermes ou les ménages doivent être géoréférencées.

34. Un point essentiel est la référence à des cultures « majeures ». Compte tenu de contraintes de coûts et de temps, il pourrait être impossible d'inclure tous les éléments de la liste de base. Toutefois, une fois ladite liste convenue, chaque pays pourra ajouter des éléments importants pour leur économie.

35. Un autre principe en rapport avec les éléments de base veut que toutes les données devront être fournies sur une base annuelle. Certaines variables, telles que l'utilisation des terres, n'évoluent pas rapidement d'une année à l'autre. L'étude des éléments requis pour évaluer les recettes des ménages ou les structures agricoles est difficile et onéreuse. Dès lors, ils seront fournis à tour de rôle.

36. Le tableau 2 ci-dessous précise les éléments de base proposés qui seront fournis annuellement. Les sources des données sont également renseignées dans le tableau et présentées à des fins de discussion. Il n'est pas nécessaire de mettre en œuvre tous les éléments des données de base. Les pays doivent commencer par la première colonne, laquelle renseigne essentiellement les données de production; ensuite, au fil du temps, elles doivent compléter les colonnes restantes.

Tableau 2
Données de base requises annuellement par source de données

<i>Données de base annuelles</i>	<i>Enquête sur échantillon/recensement/ménages agricoles</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Administratif</i>	<i>Téledétection (pour analyse future)</i>
Principales cultures vivrières, cultures de sucre, plantes oléagineuses	Acres récoltées, rendement, production, autoconsommation	Stocks Quantités traitées pour des aliments, l'alimentation animale, les huiles alimentaires, et prix des carburants	Importations et exportations, subventions	Alerte rapide sur l'état des cultures Lien avec l'utilisation des terres
Fibres – coton, lin	Acres récoltées, rendement, prix moyens annuels nationaux	Quantités égrenées ou transformées, par produits et prix	Importations et exportations, subventions	Alerte rapide, lien avec l'utilisation des terres
Bétail – bovins, moutons, chèvres, porcins	Inventaire, viandes, production de lait et de laine, autoconsommation, prix moyens	Quantité transformée en viande, lait, fibre, etc., prix	Inspections alimentaires, importations, exportations	Géoréférencées en fonction de l'utilisation des terres pour l'environnement et le suivi du réchauffement planétaire
Volaille	Inventaire, production de viande et œufs production, autoconsommation	Quantité transformée en viande, production d'œufs, prix	Inspections alimentaires, importations, exportations	Géoréférencées en fonction de l'utilisation des terres pour l'environnement et le suivi du réchauffement planétaire
Production halieutique	Nombre de prises	Prix	Subventions/soutien du revenu	

37. Données de base n'étant pas requises annuellement mais sur une base périodique :

- a) Les dépenses et quantités achetées pour l'alimentation animale, les engrais, les produits chimiques, l'eau et les équipements;
- b) Les dépenses destinées notamment à améliorer les terres, l'irrigation et les animaux reproducteurs;
- c) Les structures agricoles par type telles que les lopins individuels, les petites exploitations ou les exploitations commerciales, par taille et par type de propriété, et source d'emploi telle qu'ouvrier ou famille;
- d) Recettes agricoles ou non de ménages ruraux, provenant de la vente de produits, consommation de la propre production, apport de main-d'œuvre familiale, et salaires;
- e) Enquête sur la main-d'œuvre : nombre d'employés par entreprise dans les zones rurales;
- f) Classifications relatives à l'occupation/utilisation des sols tels que les terres cultivées, les pâturages, les régions boisées, les forêts, les déserts, les zones urbaines ou les agglomérations;
- g) Utilisation de l'eau et impact – par exemple, rendement des cultures irriguées par rapport à celles qui ne le sont pas;
- h) Mobilisation des bois de terres publiques et privées;
- i) Données démographiques/sociales telles que l'âge, l'éducation, la santé des ménages agricoles et non agricoles ruraux.

38. La sélection des éléments de base reste ouverte à la discussion. Toutefois, un pilier du plan stratégique est le concept de noyau permettant d'élaborer un ensemble minimal d'éléments pour chaque pays, indépendamment de la taille et la capacité, pour leur inclusion dans leurs systèmes statistiques.

V. Nécessité d'intégration dans le système statistique national

39. Les systèmes statistiques actuels, non seulement dans le secteur agricole mais aussi dans d'autres secteurs, dans des pays industrialisés ou en développement, comportent une lacune : les collectes de données pour les éléments de base répertoriés ci-dessus sont souvent réalisées sur une base indépendante. Qui plus est, plus d'une organisation gouvernementale intervient souvent dans la collecte et l'analyse de données agricoles sans une coordination suffisante. Ainsi, il est procédé à des collectes de données séparées pour la production de récoltes et les informations structurelles. Cela ne permet pas d'analyser la productivité en fonction de la taille de l'entreprise, ni leur utilisation de ressources telles que les engrais. Le fait qu'il n'existe pas de lien entre le ménage agricole et la ferme en tant qu'entreprise est une lacune majeure. Ces exemples mettent en exergue un problème des statistiques rurales et agricoles actuelles; bon nombre de problèmes sont considérées de manière isolée, ce qui ne permet pas une analyse transversale. L'agriculture est un secteur unique en ce sens que les décisions sur les activités agricoles ayant une incidence sur le ménage et le degré de pauvreté de ce dernier sont liées. Tous ces éléments ont une incidence sur l'environnement.

40. Pour parvenir à une intégration, il faut commencer, au niveau national, par analyser le système statistique national et déterminer les corrélations éventuelles entre les statistiques rurales et agricoles. Les enquêtes sur les forces de travail effectuées dans de nombreux pays en sont un exemple. Elles sont concentrées sur les entreprises, mais ne tiennent pas compte des exploitations agricoles dans le cadre de la collecte des données. Les collectes de données sur les revenus des ménages sont souvent réalisées séparément des ménages agricoles ou sur la base de tailles d'échantillon trop petites pour une désagrégation des données. Les nouveaux besoins en données non seulement soulignent la nécessité d'une intégration, mais requièrent également une analyse pour laquelle les enquêtes par panel sont les mieux placées.

41. La section VIII traitera des questions de gouvernance. Le point du plan stratégique à examiner est la méthode permettant une intégration totale des statistiques rurales et agricoles dans le système statistique national. Cette approche doit être privilégiée pour qu'il en aille de même dans les autres secteurs – la santé, l'éducation, le travail, l'administration des terres, etc.

42. Les paragraphes suivants proposent une orientation pour l'avenir des statistiques agricoles et laissent entrevoir comment procéder pour les intégrer dans le système statistique national. Une fois les perspectives établies, un ensemble d'outils méthodologiques sera nécessaire afin de tenir compte des exigences spécifiques à chaque pays. Cette orientation et cet ensemble d'outils constitueront par ailleurs la base du renforcement des capacités statistiques et du cadre pour les stratégies nationales de développement de la statistique.

43. Il convient de reconnaître que la mise en œuvre du plan stratégique prendra du temps. Si seul une petite poignée de pays peut désormais satisfaire à l'ensemble des exigences, d'autres doivent avant toute chose procéder à une refonte de leur système statistique. Un grand nombre de pays sont en outre confrontés à des problèmes de gouvernance.

44. Les perspectives d'avenir des statistiques agricoles et leur intégration dans le système statistique national reposent sur trois éléments méthodologiques, à savoir l'établissement de la/les base(s) de sondage, le programme de collecte des données et la gestion des données. Les sections ci-après résument les propositions pour discussion quant à la méthode d'intégration de l'agriculture dans le système statistique national.

VI. Orientation pour déterminer la méthodologie

45. L'intégration dans le système statistique national passe avant tout par la définition des bases de sondage. Il est important de noter que ces étapes ne peuvent être accomplies simultanément. Chaque pays doit déterminer le sous-ensemble de mesures ci-dessous et mettre celles-ci en œuvre selon l'ordre de priorité le mieux adapté à ses besoins :

a) Idéalement, les recensements de la population permettront de réunir suffisamment d'informations sur l'agriculture pour élaborer un registre des ménages ruraux et agricoles. Tous les ménages, qu'ils soient urbains ou ruraux/agricoles, peuvent être géoréférencés, par village par exemple;

b) Des systèmes de télédétection pourraient être utilisés pour créer une base aléatoire comportant une couche de données numérisées divisée en couches de données liées à l'occupation des sols/l'utilisation des terres, telles que les terres cultivées, les pâturages, les agglomérations, les forêts, les villages et d'autres classifications convenues;

c) Ces informations pourraient servir à créer un échantillon aléatoire du pays identifiant les différents types de conditions agricoles et météorologiques afin de s'assurer que l'échantillon fournit une vision globale des conditions rurales et agricoles. L'unité d'échantillonnage du premier degré peut être le village; dans ce cas, le recensement de la population peut être utilisé pour faire le lien entre les ménages agricoles et les exploitations agricoles qui sont ensuite également géoréférencés;

d) Certains pays seront peut-être en mesure d'exploiter les données sur la population du village pour en faire un registre principal des ménages, ces derniers étant classés comme étant urbains, urbains avec des exploitations agricoles, ruraux, ruraux avec lopins individuels ou ruraux avec des exploitations agricoles;

e) La base aléatoire géoréférencée servira de base à toutes les enquêtes sur les ménages et aux enquêtes sur les petites fermes exigées par le système statistique national;

f) Un registre des fermes dépassant une certaine taille et produisant essentiellement pour les marchés devra être établi. Il s'agit en général de fermes spécialisées ou de fermes si grandes qu'il est difficile d'établir un lien avec les ménages;

g) La base aléatoire contenant le registre principal de ménages géoréférencés ainsi que le registre d'exploitations agricoles serviront de base pour toutes les collectes de données visant à estimer la production agricole;

h) Un registre d'entreprises sera créé et géoréférencé. Les exploitations agricoles commerciales formeront un sous-groupe; un autre sous-groupe de ce registre sera constitué des entreprises impliquées dans la prestation de services agricoles, telles que des installations de stockage et des entreprises de transformation de la viande, de la volaille, du lait, des œufs, du coton, de la laine ainsi que d'autres produits.

46. La stratégie envisagée pour la collecte de données exige d'abord qu'elle soit durable et qu'elle propose un programme de travail annuel cohérent d'une année à l'autre afin que le personnel statistique soit pleinement utilisé. Si un recensement agricole est la norme d'or en matière de statistiques agricoles, de plus en plus de pays rencontrent des difficultés en raison des financements et de la charge de travail considérables imposés ponctuellement. Le recensement agricole n'est pas pris en compte dans le cadre de la stratégie envisagée pour l'avenir des statistiques agricoles. L'agriculture sera plutôt intégrée dans les bases de sondage et le programme d'enquête réalisé dans le cadre du système de statistique nationale, comme suit :

a) Un ensemble de données nécessaires devra être défini pour les statistiques agricoles et rurales et divisé en deux : celles exigées annuellement et celles exigées sur une base périodique;

b) Il appartiendra à chaque pays de définir un ensemble similaire de données de base classées comme annuelles et périodiques pour les autres secteurs de son système statistique;

c) Une fois le système statistique de base défini, les collectes de données de base destinées aux enquêtes sur les entreprises et les ménages doivent l'être à leur tour;

d) Les collectes de données pour les éléments requis annuellement seront déterminées sur la base de la nature saisonnière de l'objet, le nombre de concordances requis ainsi que les périodes de référence souhaitées. Les collectes trimestrielles de données des registres principaux des entreprises et des ménages répartiront la charge de travail sur toute l'année;

e) Les statistiques officielles doivent être diffusées rapidement et rendues aisément accessibles à l'ensemble des utilisateurs des données. Les microdonnées doivent être mises à disposition pour analyse, dans un environnement contrôlé conformément à des procédures respectueuses des accords de confidentialité nationaux;

f) Un programme de recherche fournira une orientation pour les composants de l'agriculture difficilement mesurables. Il s'agit notamment de l'estimation de la zone réservée à la polyculture ainsi que des rendements des cultures à l'aide d'évaluations et/ou du prélèvement sur les récoltes.

47. Le troisième axe de la stratégie pour l'avenir des statistiques agricoles implique la gestion des données; il s'agit d'une vision à long terme. La stratégie proposée consiste à mettre en œuvre le concept d'« un fichier maître » pour le système statistique national à l'aide de la méthodologie des entrepôts de données. Le concept d'« un fichier maître » signifie que chaque ménage ou entreprise n'apparaît qu'une seule fois dans l'entrepôt des données. Il est géoréférencé. Il contiendra de nombreux éléments de données dont ceux issus des recensements de la population ainsi que des collectes de données agricoles ou non agricoles, sur les ménages et les entreprises. Par ailleurs, il renseignera des données réparties dans le temps. Non seulement le « fichier maître » servira de base aux plans de sondage, mais il sera également primordial pour le processus d'estimation. Il fournira en outre les éléments nécessaires pour une analyse des microdonnées à la fois transversale, en fonction d'un moment donné, et longitudinale, à travers le temps. Le sous-ensemble de mesures sera le suivant :

a) Les données relatives aux ménages agricoles et non agricoles seront réunies, géoréférencées, permettant ainsi d'établir un lien entre les secteurs agricole, de la santé, de l'éducation, du travail et d'autres secteurs pertinents;

b) Les capacités de stockage et de traitement des données seront concentrées dans un système à des fins de renforcement des capacités.

48. Les trois stratégies seront analysées par l'ensemble des parties prenantes afin de connaître leurs points de vue et suggestions. Une fois les éléments des trois approches déterminés, l'étape suivante consiste à indiquer par où commencer. Il va sans dire qu'il convient de tenir compte de circonstances et situations qui prévalent dans les pays afin de développer la feuille de route qu'ils ont élaborée pour améliorer les statistiques agricoles. Les paragraphes qui suivent ne donnent donc qu'une idée approximative :

a) Les pays ayant les capacités les moins développées et ceux n'ayant pas procédé récemment à un recensement agricole ou démographique doivent commencer par recourir à la télédétection afin de développer une couche de données numérisée comme indiqué ci-dessus. Elle peut servir de base de sondage dans le cadre d'un échantillonnage en plusieurs étapes pour sélectionner un premier échantillon de ménages et commencer la collecte de données de base;

b) Les pays prévoyant de procéder à des recensements de la population doivent y inclure l'agriculture et engager le processus de géoréférencement.

VII. Stratégie pour la détermination de la gouvernance

49. La gouvernance doit commencer au niveau national et déterminer comment organiser un système statistique national autour des ministères impliqués dans la collecte de données pour divers secteurs.

50. Les instituts statistiques nationaux et les ministères devront analyser les approches concernant la base de sondage, la collecte des données et les aspects de la gestion des données inhérents au système statistique, afin de comprendre en quoi une intégration des données est nécessaire.

51. S'il ne dispose pas d'une structure coordonnée telle qu'un Conseil de statistique, chaque pays doit mettre sur pied une entité du genre, laquelle serait présidée par le bureau national de statistiques. Une telle structure doit tenir compte des statistiques agricoles. Certains ministères s'avèreront peut-être plus adaptés pour effectuer des collectes de données spécifiques. Il s'agira de respecter les concepts de base des énoncés des objectifs. En d'autres termes, les collectes de données reposeront sur la base de sondage provenant du fichier principal des zones, les données seront intégrées dans le système national et consignées dans la base de données.

52. L'intégration de tous les secteurs dans un seul système statistique national aura pour conséquence que les organisations internationales devront avoir une coordination similaire. Il s'agit notamment de la FAO et d'autres intervenants du système statistique de l'ONU ainsi que des organisations donatrices. Ils devront coordonner leurs efforts afin de contribuer aux stratégies globales en matière d'intégration des données. Autrement dit, l'intégration de l'agriculture dans le système statistique national est susceptible de déboucher sur l'analyse de l'intégration d'autres secteurs et sur l'intégration dans un seul système statistique national.

53. Le plan stratégique spécifique plaide pour l'introduction d'une méthodologie qui couvrira l'ensemble du système statistique national. Le recours à la télédétection, tant pour les alertes rapides et que pour élaborer et fournir les couches de données nécessaires sur l'utilisation/l'occupation des sols, l'échantillonnage multiple et la mise en place d'une méthodologie des entrepôts de données exige une expertise qu'il est difficile de maintenir dans tous les bureaux nationaux de statistique. Il est donc préférable que l'établissement de centres régionaux fasse partie du plan stratégique afin de fournir une solution plus rentable pour satisfaire les besoins nationaux pour ces méthodologies. Il est recommandé que les donateurs envisagent de soutenir ces centres d'excellence.

VIII. Recommandations pour considération par la Commission de statistique de l'ONU

54. Le présent document explique la nécessité d'une stratégie permettant d'améliorer les statistiques rurales et agricoles et de relever les nouveaux défis du XXI^e siècle. Plusieurs problèmes et concepts ont émergé au gré de l'élaboration de la stratégie :

a) Les recensements de la population de 2010 doivent comporter un module sur l'agriculture afin de pouvoir établir un lien entre les ménages et les agrégats agricoles;

b) Le plan stratégique doit couvrir la dimension rurale, l'utilisation des sols, l'eau, l'environnement, la pêche et la sylviculture étant donné que ces secteurs sont étroitement liés à l'agriculture et que certaines questions se recoupent;

c) Les besoins en données sont de loin supérieurs à la capacité raisonnable de production annuelle ou par l'ensemble des pays. C'est pourquoi il a été décidé de compléter un ensemble d'indicateurs de base annuels par un autre ensemble d'indicateurs périodiques;

d) Ces indicateurs seront totalement intégrés au système statistique national;

e) L'intégration du système statistique national impliquera la mise en œuvre d'une méthodologie spécifique aux bases de sondage, à la collecte ainsi qu'à la gestion des données permettant une intégration totale;

f) L'application de ces trois méthodologies constituera la base du développement et du renforcement de la capacité statistique et de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique;

g) Au niveau national, une structure de gouvernance est nécessaire, en commençant par exemple par un Conseil national de statistique également chargé de superviser les statistiques agricoles. La coordination internationale de la stratégie doit être placée sous l'égide de la Commission de statistique de l'ONU;

h) Il est recommandé de mettre en place des centres régionaux d'excellence afin de faciliter la mise en œuvre de nouvelles méthodologies au sein des bureaux nationaux de statistiques.

55. L'efficacité du système international de statistiques agricoles doit être évaluée. Cette approche de base permettra de peaufiner davantage le plan stratégique et de superviser les progrès. L'évaluation doit mettre les données suivantes à disposition de tous les pays :

a) L'année la plus récente au cours de laquelle des données relatives aux statistiques de base sur la production des principaux produits agricoles ont été communiquées à la FAO. Les éléments renseignés et la fréquence doivent être indiqués;

b) L'année la plus récente durant laquelle un recensement de la population a été effectué; l'année du recensement suivant et s'il comporte un module agricole. Si un module agricole doit être inclus, le type de données à collecter, à savoir un indicateur de la production ou des données quantitatives réelles, telles que les hectares cultivés, la production et les têtes de bétail;

c) L'année la plus récente durant laquelle un recensement agricole a été effectué et l'année du recensement suivant. Il doit dans ce cadre être précisé si les données ont été publiées et où elles peuvent être consultées;

d) L'année la plus récente durant laquelle une enquête sur les ménages ruraux a été effectuée et si elle comportait un volet sur l'agriculture. Il doit ici être indiqué si les données ont été publiées ou mises à la disposition du public. La source de collecte des données doit être précisée. Il s'agit ainsi de préciser si un bureau national de statistiques ou un autre ministère l'a réalisée;

e) Les bases de sondage disponibles, la période de référence, la méthode de mise à jour et l'année de la mise à jour la plus récente;

f) La diffusion des données (web, imprimés), ainsi que la rapidité; le temps écoulé entre la collecte et la publication des résultats;

g) La structure nationale du système statistique : le rôle du bureau national de statistiques par rapport à celui du ministère de l'agriculture ou une autre source de statistiques agricoles;

h) Si une stratégie nationale de développement des statistiques a été élaborée, est en cours d'élaboration ou est prévue, en ajoutant les dates d'achèvement.

56. La préparation du plan stratégique se déroulera en plusieurs étapes. L'issue de la réunion du Comité de statistique de l'ONU servira de base à la préparation d'un document stratégique plus élaboré qui renseignera les étapes de la mise en œuvre ainsi qu'un calendrier global. Ce document stratégique sera diffusé auprès d'intervenants tels que les utilisateurs des données, les donateurs et les organisations internationales. Les révisions découlant de ces discussions seront utilisées pour actualiser le document d'orientation.

57. L'Institut international de statistique organisera une réunion satellite en août 2009 dans le cadre de laquelle le document d'orientation sera soumis aux représentants des organisations statistiques nationales.

58. L'issue de cette réunion servira à élaborer un ensemble de recommandations finales à présenter à la session de 2010 de la Commission de statistique de l'ONU.

59. Les mesures prises par la Commission statistique de l'ONU à sa session de 2010 serviront à mettre en œuvre le plan stratégique. Celui-ci sera la principale référence de la Conférence internationale sur les statistiques agricoles, prévue en Ouganda en 2010.